

Déclaration

CSE LAS Elancourt 21 avril 2022

Les propositions de la direction de Thales sur la politique salariale 2022 ont provoqué une vague de contestation d'une ampleur et d'une durée jamais vues ces 20 dernières années dans le Groupe et en particulier dans les sites de Thales LAS France SAS.

Cette contestation historique a pris plusieurs formes :

- la constitution d'une intersyndicale au niveau Groupe à laquelle SUPPER s'est associé dans les sociétés où nous sommes présents
- un boycott unanime des Instances Représentatives du Personnel, sauf pour ce qui touche à la sécurité des salariés
- une pétition de soutien aux revendications de l'intersyndicale
- de nombreuses manifestations dans les sites
- une manifestation devant le siège de Thales le 10 mars où la direction s'est illustrée par sa surdité aux revendications portées par l'intersyndicale
- après le 10 mars, des actions durcies sur certains sites auxquelles Thales LAS France SAS a répondu en assignant en justice 18 de ses salariés avant de se rétracter
- une manifestation inédite sur le site d'Elancourt avec des salariés des autres sites Thales dont le point d'orgue fut un défilé dans les rues de la ville d'Elancourt, suivi d'une cérémonie symbolique des obsèques du dialogue social.

La presse écrite et les médias ont couvert ces actions à travers des dizaines d'articles et même certains reportages TV.

Après plus de 2,5 mois de lutte, et sans que les revendications initiales de l'intersyndicale Groupe ne soient pleinement satisfaites, un protocole d'accord de sortie de crise a été signé la semaine dernière par 3 organisations syndicales, sous la pression d'un chantage judiciaire inique, et sans que les salariés n'aient été préalablement consultés.

SUPPER en prend acte mais rappelle qu'il considère que sur des sujets de toute première importance comme la politique salariale il est indispensable de commencer par se tourner vers les salariés à chaque moment décisif. En effet, nous considérons que notre rôle consiste à porter la voix des salariés et leurs revendications. Nous nous interdisons de prendre à leur place des décisions aussi lourdes comme l'arrêt d'un mouvement historique de contestation de la politique salariale dont les revendications ne sont pas satisfaites.

Pour cette raison, nous allons passer très prochainement par un processus de consultation des salariés qui permettra, notamment, de connaître leur position vis-à-vis de ce protocole et du redémarrage progressif des Instances Représentatives du Personnel boycottées depuis le début du mouvement social.

En attendant, les élus SUPPER participeront à cette réunion du CSE mais sans prendre part aux consultations prévues à l'ordre du jour.

Fin de déclaration.